



PROCONTROL

Organisme de Contrôle Agréé par l'Etat
Installations Electriques

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41
B-4041 VOTTEM
TVA : BE 0507 735 513

Tel : 04/227.15.77
Fax : 04/227.47.24
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E03/0026/20180213/10

Date de visite : 13/02/2018

Date du rapport : 13/02/2018

RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire
Nom,Prénom : UNIVERSALIS PARK	Nom,Prénom : CCELEC	Nom,Prénom : UNIVERSALIS PARK
Rue : Avenue Roger Lallemand 11/10	Carte ID :	Rue : Avenue Roger Lallemand /
B-1050 BRUXELLES	Tva : BE0879730711	B-BRUXELLES 1050

1. Conclusion :

- L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 13-02-2043 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/-- Par le même organisme de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

2. Type de controle

Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01 02

<input checked="" type="checkbox"/> Art:270 <input type="checkbox"/> Temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en usage <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art:86 <input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> Art:271	<input type="checkbox"/> Périodique <input type="checkbox"/> Contrôle	<input type="checkbox"/> Art:87 <input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art:276 Renforcement		<input type="checkbox"/> Art:271b <input type="checkbox"/> Partie commune
<input type="checkbox"/> Art:276b Transfert de propriété		<input type="checkbox"/> Art:278 <input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque

3. Données générales de l'installaiton

Données distributeur => Nom du GRD : - pas communiqué -

EAN : Non Communiqué Compteur non placé

Protection de branchement : 40 A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type :non visible Section : non visible mm2

Données installation :

Tension nominale : 2x230V - Courant nominal max :63 A - Type de prise de terre : boucle piquets non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : X.V.B - section : 2X10 mm2 - Nombre de tableau électrique : 1 - Nombre de circuits électrique : 17

Description installation : voir annexe de 1 a 2 pas d'ancien rapport

Disp.de Sect. Gén : 63 A / 300 mA -

4. Mesures - Tests - Controles visuels - Scelle :

Contact dir. Contact Indir. Montage - Appareils - Matériels - I > section - Schémas - Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 2,6 Ω / Isolement général : 500 M Ω Continuité de terre - Test de dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé - a été plombé - n'a pas ete plombé - n'est pas plombable - absence de différentiel

5.Infractions :

Infractions:Néant	Remarques: Circuit J en attente de raccord cave
-------------------	---

Inspecteur (Nom et Signature)
Pour Pro Control ASBL
Mr Joseph Solé Figueres

Le demandeur (Signature)

Visa du GRD

Ce rapport comporte 2 annexe(s)

DTT/R/E02-01/E02-02

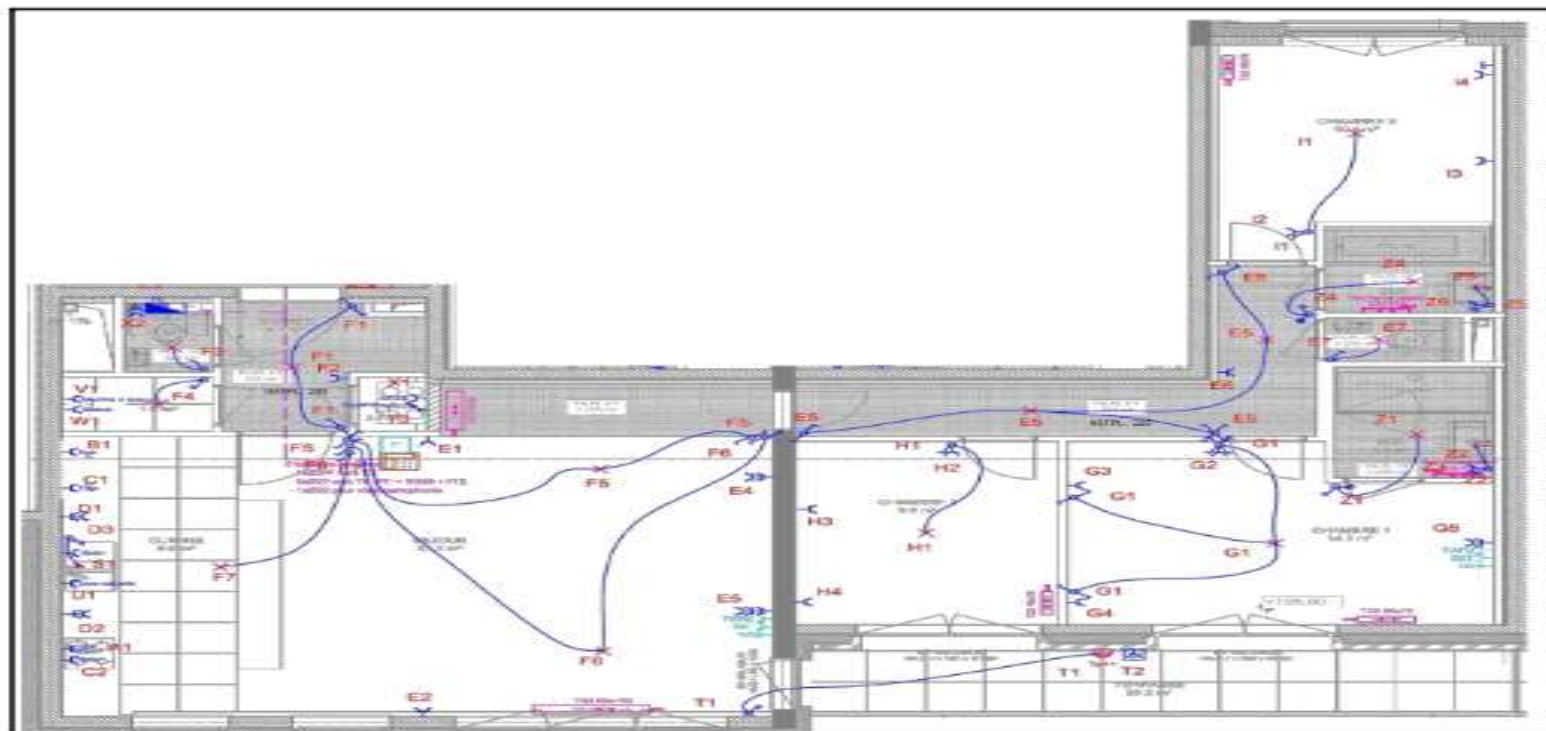
VERSION A-REV 01 - Date d'application 09/10/2017

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document devra être fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control
Krachtens art. 14 van titel II, hoofdstuk IV, sectie III van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van Veiligheid, Gezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

Version logiciel : 0.2.0 N° Appareil de mesure : 04



Code de requête	Description	Code de référence	Description	Code de référence	Description
	Accessibilité du matériel électrique				
2000	Le matériel doit être accessible	ART 15	2504 Le tableau doit être remplacé car il n'a plus de porte	ART 46 et 248.01	2802 Les conducteurs jaune / vert ne peuvent être utilisés comme conducteurs actifs
	Isolément des canalisations et du matériel				
2100	La résistance d'isolement doit être supérieure ou égale à 0,5 Mohm	ART 20	2506 Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B	ART 49-01	2803 Le conducteur neutre (Couleur Bleu) doit être utilisé pour cette fonction , sauf s'il n'y a pas d'autre usage
	Protection contre les chocs électriques Indirects en schéma TT / ART 86				
2200	La prise de terre doit être reliée au sectionneur de terre celui-ci sera relié aux équipotentielles et aux conducteurs de protection	ART 26	2507 Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant	ART 34 et 35 + 49	2804 Il faut fixer les canalisations au moyen d'attaches
2201	Réalisation de la prise de terre ,conducteurs de protection BT et conducteurs de terre en basse tension	ART 69-71	2508 Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et le neutre éventuellement , il doit être égal ou supérieur à 25 A	ART 248-02	2805 Il faut protéger les câbles non armés exposés aux chocs (XVB-VVB-VGVB)
2202	Absence de prise de terre doit être un conducteur de terre à fond de feuille 35mm² (Cu ou Cu Pb) ,profondeur enfoncement 0,6 m	ART 86-1	2509 Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible	ART 116-02	2806 Il faut protéger le câble dans les 10 cm au-dessus du sol
2203	La valeur de la résistance de dispersion doit être inférieure à 30 Ohms. Si la valeur est supérieure à 30 Ohms et inférieure à 100 Ohms, il faut compléter par des dispositifs de protection à haute sensibilité (Voir 2526).	ART 86-1 & ART 86.07	2510 Le repérage ne correspond pas aux plans	ART 16-01	2807 Il faut respecter les parcours des canalisations (tubage avec VOB , câbles, XVB, VVB) noyées dans les murs
2204	Le conducteur de terre doit être au minimum de 16 mm² de couleur Jaune/Vert	ART 71-199	2511 Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art	ART 9-02	2808 Placer les conducteurs VOB sous conduits tubes ou goulottes
2205	Manque un dispositif de sectionnement de la terre pour mesure de la résistance de dispersion	ART 28 (?)	2512 La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases	ART 133	2809 Il faut mettre les canalisations électriques à distance de tout risque
2206	Le conducteur de protection en basse tension S Conducteur < 16 mm² (SP = S) / Si 16 mm²<S <=35 mm² SP = 16 mm² / S >35mm² / SP =	ART 70.02	2513 Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit.	ART 15	2810 L'utilisation de dispositif fiche et prise n'est autorisée que pour la ou les connexions de canalisations souples
	Liaisons équipotentielles				
2300	Réalisation non conforme des équipotentielles principales minimum de 6 mm² pour canalisation d'eau /gaz /chauffage/climatisation /construction métallique...	ART 72-1	2514 Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage	ART 251-01	Arrivée du gestionnaire du réseau
2301	Réalisation non conforme des équipotentielles secondaires	ART 73-1	2515 Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine (retrait shunt)	ART 265-1 et 3	2900 Le câble d'alimentation doit être conforme et le mode de pose réalisé suivant les règles de l'art
2302	Mettre les équipotentielles dans la salle de bain - 6 mm² eau douche baignoire	ART 66	2516 Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine (retrait shunt)	ART 295-1 et 3	Equipements
2303	Cette liaison doit être de 2,5 mm² avec protection et de 4 mm² sans protection	ART 73-02	2517 Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés en aval	ART 116-117/118	2900 Il faut reconditionner les Interrupteurs, prises et boîtes de dérivations si le montage n'est plus correct et refixer ou remplacer si le matériel est défectueux
2304	Mesure de la continuité n'est pas assurée	ART 72/75	2518 Les canalisations de section de 1 mm² doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.	ART 278-05	2901 Les connexions et jonctions doivent être réalisées suivant les règles de l'art dans les tableaux,coffrets, boîtes de jonction ou de dérivation et aux bornes des prises et interrupteurs ainsi que dans les appareils d'éclairages encartés dans un volume suffisant pour y loger celles-ci
2305	Les couleurs des conducteurs de protection doivent être de couleur Jaune/Vert	ART 69	2519 Il faut retier et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm²	ART 279-05	2902 Le conducteur actif doit être coupé pour les interrupteurs unipolaires, le neutre ne doit pas être coupé
	Protection contact indirect par Différentiel				
2400	Manque dispositif différentiel 300 mA placé à l'origine du tableau ayant un courant de minimum 40A mais dimensionné pour le courant max d'arrivée et de 300 mA courant de fuite	ART 86.07	2520 Les circuits comportant des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (uniquement de l'éclairage)	ART 168-05	2903 Toutes les coupures peuvent être monopolaires pour des circuits dont l'intensité ne dépasse pas 16A (interrupteurs,télérupteurs,relais,variateur)
2401	Le différentiel doit avoir une intensité nominale minimum 40A et doit être adapté à l'intensité du compteur.	ART 69-02	2521 Les circuits mixtes sont en 2,5 mm²	ART 168-06	2904 Les socles de prise sont fixés dans les murs à une hauteur de 15 cm du sol et dans les locaux AD2 àAD8, l'axe se trouve au moins à 25cm Il faut des boîtiers adaptés au type de canalisation
2402	Il faut prévoir un dispositif de protection de haute sensibilité 30 mA pour la salle de bain/salle de douche et lessiveuse,séchoir et le lave-vaisselle	ART 86.08	2522 Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm²	ART 168-06	2905 Le nombre de socles de prise de courant simple ou multiple est limité à huit par circuit
2403	Les différentiels doivent fonctionner après avoir actionné la bouton Test.(30 ma / 300ma)	ART 86-06 et ART 270	2523 Le raccordement de la cuisine électrique, La buanderie et lessiveuse , prévoir des canalisations de 6 mm² en monophasé et du 4 mm² en triphasé . Dérrogation 2, 5 mm² minimum dans un tubage de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tubage + tubage parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2,5 mm²	ART 168-06 ART 5	2906 Les prises de courants doivent être conformes à la norme NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants
2404	Les borniers d'entrée et de sortie sont munis d'un dispositif de protection pour l'accessibilité par plombage	ART 86-06 et ART 270	2524 Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits judicieusement choisis	ART 16-04	2907 Les interrupteurs sont conformes à la Norme NBN C 61-111
	Schémas				
2500	Il faut les schémas unifilaires de l'installation électrique	ART 16 et 259	2525 Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable .	ART 16-07	2908 Les conduits métalliques et en matière plastique sont conformes NBN 45 pour la partie métallique et NBN C 68-111 pour les conduits plastiques
2601	Il faut les schémas de position des éléments de l'installation électrique	ART 268	2526 Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms . Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 socles de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisine/ réfrigérateur, surgélateur.	ART 86-07	2909 Les boîtes de dérivation sont conformes à la norme NBN 119
2602	Les schémas unifilaires doivent correspondre à la réalité	ART 16 et 259	2527 Seule les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis	ART 251-01	2910 Le matériel doit être choisi et installé en fonction des facteurs d'influences externes
2603	Les schémas de positions des éléments doivent correspondre à la réalité	ART 268	2528 Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3.	ART 251-02	2911 Le matériel doit être d'un IPX conforme IPXX-XX
	Tableau Electrique				
2500	Le tableau doit être placé à environ 1,5 m au-dessus du sol et doit être d'accès aisé pour le matériel.	ART 248-03	Conducteur de protections		2912 Les équipements ne sont pas conformes au IPXX-X correspondant avec les volumes dans la salle de bain
2501	Les circuits de tarifs différents doivent être placés dans des coffrets distincts	ART 248-01	2700 Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs.	ART 70-1 86-2 86-4	2913 Les appareils de classe 0 ne comportant qu'une isolation principale et qui ne comportent pas de mise à la terre sont interdits
2502	Le Tableau n'est pas de classe II ou I la paroi du tableau arrière est inamovible	ART 248-01	2701 Il faut des conducteurs de protections PE d'une section minimale de 2,5 mm² isolé J/V ou de 4 mm² sans isolation.	ART 70-02-03	2914 Les appareils de chauffage électrique à poste fixe sont installés
2503	Le tableau doit être placé sur une surface sèche et incombustible	ART 248-01	2702 Aucun appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles , interrupteur ou sectionneur n'est inséré dans les circuits des conducteurs de protections.	ART 70-05	2915 Il faut nous communiquer les caractéristiques d'un équipement si celles-ci sont incomplètes ou inexistantes
			2703 Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection.	ART 86-03	2916 Les transformateurs de sécurité ne sont pas conformes et ne respectent pas les règles au secondaire du transfo
			2704 Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I.	ART 70-06-00-07	Risque d'incendie
			Code de couleur et Canalisations		2A00 Le secondaire des transfo doit être protégé contre les surintensités pour éviter l'échauffement de ceux-ci
			2800 Nous demandons le démontage des équipements hors d'usage		2A01 Il faut placer les équipements ayant une dissipation calorifique à distance de tout matériel inflammable
			2801 Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations		2A02 Les appareils sans fonds doivent être montés sur une rosace
					2A03 Il faut assurer la dissipation calorifique en fonctionnement normal des équipements et plus particulièrement veiller à la ventilation des transformateurs



L'Electricien

Organisme de certification agréé
PRO CONTROL
Rue du fond des Fourches 41
4041 VOTTEM
04/2271577

THOMAS
BRON
BÂTIMENT

1000 rue d'Anvers, 8
B-1050 Wavre
Tél. +32 (0)27 22 24 24
Fax +32 (0)27 22 24 24
www.thomas-bron.com

Chantier: 16/919 Appartement: Kruger Park 11/10 Adresse: Boulevard du triomphe, B-1000 IXELLES			Niveau: 3ème
			Bloc: B3
			Date: 02/02/2018
			Ech.:
0	02/02/2018	As-Built	
Ind.	Date	Modifications	



VINCOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

6161602E

F 161664

- Bolebergen 2a bus 12, 9052 Gent
Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

040-INSP

Rési code :

Responsable exécution des travaux

Installation :

Form fields for responsible person and installation details, including name, address, and contact information.

Bases de l'examen : Livre 1 - AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

Control type selection: Contrôle de conformité avant mise en usage - nouvelle installation (6.4), Contrôle de conformité avant mise en usage - modification/extension importante (6.4), Visite de contrôle (6.5), etc.

Dérogations Partie 8 : Pas appliquées

Données générales de l'installation électrique :

Technical data section including EAN, compt. kWh, protection branchement, courant nominal maximum, and description of installation.

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Measurement and testing section with checkboxes for contacts, dispersion resistance, insulation, etc.

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées section with multiple rows for recording violations and remarks.

Conclusion

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Agent visiteur :

Nom : J. Van der... Agent n° : 2007 Date : 04/08/2019

Annexe(s) : Plan(s) de position : 1... Schéma(s) unifilaire(s) : 1...

Legal disclaimer and notes: Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique... Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé... (*). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées...

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le 04/08/2019 par le même organisme agréé (*)

Pour le Directeur Général : Signature